



## Cour constitutionnelle



C'est avec une tristesse immense que la Cour constitutionnelle vous fait part du décès de

**la Baronne Janine DELRUELLE-GHOBERT**  
**Juge émérite de la Cour constitutionnelle**  
décédée à Ixelles le 18 décembre 2022

Janine Ghobert (épouse Delruelle) est née à Gand le 24 avril 1931. Elle était docteure en droit et candidate en sciences politiques et diplomatiques de l'Université libre de Bruxelles (1955).

Soucieuse par vocation de la protection et du bien-être de la petite enfance ainsi que de la maternité, Janine Delruelle-Ghobert a présidé le Conseil national de la Protection de la Jeunesse de 1975 à 1981 ainsi que, de 1979 à 1983, le Conseil supérieur de l'Œuvre nationale de l'Enfance, qui est devenu en 1983 l'Office de la Naissance et de l'Enfance. En 1988, elle en a été nommée présidente d'honneur, et elle en est restée administratrice jusqu'en 1992.

À l'appel de Jean Gol, alors président du parti libéral, Janine Delruelle-Ghobert est entrée ensuite dans l'arène politique. Elle a été sénatrice pendant dix ans, d'abord cooptée en 1981 et 1985, puis élue directement en 1988, jusqu'en 1991. Au Sénat, elle a présidé le groupe libéral francophone de 1984 à 1991. À partir de 1987, elle a également siégé au Conseil régional wallon et au Conseil de la Communauté française à partir de 1988. En 1991, Janine Delruelle-Ghobert a été élue députée à la Chambre des représentants. Elle disait « aimer cette vie politique de parlementaire où la réflexion doit immanquablement céder le pas à l'action ».

Un an après son élection à la Chambre, Janine Delruelle-Ghobert a été nommée juge à la Cour constitutionnelle (alors Cour d'arbitrage) par arrêté royal du 21 décembre 1992. Elle a siégé à la Cour jusqu'au 24 avril 2001, date à laquelle elle a accédé à l'éméritat.

Janine Delruelle-Ghobert a apprécié les dix ans qu'elle a passés en tant que juge constitutionnelle. Juriste de formation mais nommée en sa qualité d'ancienne parlementaire, elle estimait que la double parité à laquelle la composition de la Cour obéit, linguistique et professionnelle, était pleinement justifiée. Elle soulignait les vertus de la complémentarité des juges anciens parlementaires et de leurs collègues juristes. Consciencieuse et maîtrisant ses

dossiers, elle croyait « à la vertu de l'écoute attentive et du dialogue respectueux », ainsi qu'« à la retenue et à la modération dans la conception qu'ont les juges constitutionnels de leur rôle ».

Très attentive aux droits des femmes dans la société, Janine Delruelle-Ghobert n'a exprimé qu'un seul mais réel et profond regret à propos de son passage à la Cour constitutionnelle : le fait qu'elle ait été la deuxième femme seulement à y être nommée, après Irène Pétry, et qu'elle était la seule femme à y siéger. Au moment où Janine Delruelle-Ghobert nous quitte, la Cour constitutionnelle compte cinq femmes sur douze, ce qui est inédit. Même si la parité n'est pas atteinte, Janine Delruelle-Ghobert a pu constater le progrès ainsi accompli.

Janine Delruelle-Ghobert était très appréciée et toutes les personnes qui ont travaillé avec elle garderont d'elle un excellent souvenir. Quant aux plus jeunes, entrés en fonction à la Cour après son départ, ils ont eu maintes fois l'occasion de profiter de sa gentillesse et de découvrir son incroyable parcours en discutant avec elle à l'occasion des manifestations organisées par la Cour, auxquelles elle continuait de participer régulièrement.

Janine Delruelle-Ghobert a été anoblie par le Roi Albert II avec le titre personnel de baronne en 1995. Elle était présidente d'expression française du Conseil de Noblesse et vice-présidente honoraire de la Fondation Roi Baudouin.

La Cour présente à sa famille et à ses proches ses plus sincères condoléances.